



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Le Mot du Maire

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé plus simplement DICRIM, a pour but d'apporter une information simple et utile sur l'état des risques sur la commune. Il n'a en aucun cas pour objet de susciter d'inquiétudes plus particulières ; il se veut être un inventaire complet à votre disposition.

Les risques sont présents sur la commune depuis longtemps, mais parler de risque ne signifie en aucune manière que la probabilité de ceux-ci se produisent.

Il faut simplement connaître ces risques pour mieux s'y préparer le cas échéant.

Je vous invite à prendre pleinement connaissance de ce DICRIM, à le conserver chez vous et à intégrer les bons réflexes en cas de danger.

Le Maire - Béatrice LONDEIX

Informations utiles

Mairie : 05.55.85.06.19 ou 05.55.85.06.21

Pompiers : 18 ou 112

SAMU 15 ou 112

Gendarmerie : 17

Météo France : 08 99 71 02 38

RISQUE D'INONDATIONS

La commune de VARETZ est concernée par les risques de : ruissellement/ravinement, crues de torrents, crues rapides de rivières et crue torrentielle exceptionnelle.

Les bons réflexes :

Montez dans les étages

Coupez le gaz et l'électricité

Evitez les déplacements (en voiture, à pied ou en deux roues)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école Suivez les instructions des secours et des autorités

RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de VARETZ est concernée par le risque de glissement de terrain, de chutes de pierres et de blocs, d'affaissement et d'effondrement et le risque retrait gonflement des sols argileux.

Les bons réflexes

Eloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse Si vous êtes témoin d'une situation dangereuse, prévenez les secours et la mairie

Ne revenez pas sur vos pas

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

RISQUE D'INCENDIE

Une partie du territoire communal est boisé. Le risque de feux de forêt dans la commune est faible mais existant. Les habitations situées à proximité de la forêt sont potentiellement concernées.

Les bons réflexes

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche si l'incendie est proche Fermez toutes les ouvertures

Bouchez les entrées d'air

Prévenez les secours : 18 ou 112

RISQUE METEOROLOGIQUE

Vents violents, orages et pluies intenses, chutes de neige et verglas, canicule, sont des phénomènes météorologiques qui peuvent avoir lieu sur le territoire communal.

Les bons réflexes

Mettez-vous à l'abri. Rentrez les objets susceptibles de s'envoler Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation
Evitez les déplacements (en voiture, à pied ou en deux roues)

RISQUE INDUSTRIEL

La commune de VARETZ peut être concernée par un nuage toxique provoqué par un accident majeur dans une commune voisine

Les bons réflexes

Mettez-vous à l'abri. Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation
Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours Ne fumez pas. Ne « polluez » pas l'air de votre espace de mise à l'abri N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La commune de VARETZ est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par route (accident d'un camion-citerne par exemple).

Les bons réflexes

Mettez-vous à l'abri Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets
Ne téléphonez pas.
Libérez les lignes pour les secours
Ne fumez pas.
Ne « polluez » pas l'air de votre espace de mise à l'abri
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

La commune de VARETZ peut être impacté en cas de rupture du barrage

LES MOYENS D'INFORMATION ET D'ALERTE

En fonction de l'ampleur et de la nature de l'événement ces dispositifs peuvent être utilisés de manière complémentaire.

La radio :

Le mégaphone

La commune dispose d'un haut-parleur qui peut être installé sur une voiture et diffuse un message dans une zone géographique délimitée.

Les moyens d'information ou d'alerte complémentaires

Le porte-à-porte, le site internet de la commune, la page facebook, le panneau lumineux devant la mairie, l'affichage et la distribution dans les boites aux lettres.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur internet :

<http://www.georisques.gouv.fr>

www.meteofrance.com

A connaître : le Signal National d'Alerte Le SNA est diffusé par les sirènes du réseau national d'alerte et par les sirènes des sites industriels en cas d'évènement pouvant avoir un impact sur la population.

IL FAUT SE PREPARER !

La commune a élaboré un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : organisation mise en œuvre avec les moyens humains et matériels de la collectivité afin d'assurer les missions de sauvegarde qui sont de sa responsabilité.

La commune a également informé les habitants des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés sur le territoire communal.

Les équipements minimums : Ce sont les objets que chacun doit avoir en sa possession lors d'un évènement majeur, c'est donc l'équipement à avoir en permanence chez soi afin d'être prêt.

Les équipements minimums :

- une radio portable avec des piles
- une réserve d'eau potable
- une pharmacie d'urgence
- une lampe de poche
- vos papiers personnels
(carte d'identité, carnet de santé)



v
d